

PANORAMA

MARS 2019

PANORAMA DE LA GESTION DES RISQUES AGRICOLES

BESSÉ

CONSEIL EN
ASSURANCES

AVANT PROPOS



de **ESTELLE URIEN**
Directrice de Bessé Agro

Les professionnels experts de l'amont agricole font un constat sans appel : le revenu des producteurs est de plus en plus volatil, impacté par la multiplication des aléas climatiques, sanitaires, réglementaires, et soumis aux prix du marché mondial lui-même imprévisible. Faisant face par ailleurs à la réduction des aides publiques destinées à soutenir leur revenu, les producteurs sont plus que jamais en première ligne pour assumer une grande part des risques des filières agricoles dont ils sont le premier maillon.

Quels outils vont permettre de préserver leur capacité de résilience, essentielle à la pérennité de notre industrie agroalimentaire? Comment répondre à la diversité des besoins exprimés ? Comment s'adapter à la variété de nos filières, territoires, terroirs ? Un véritable défi.

Le panorama que nous dressons aujourd'hui témoigne de cette diversité des besoins, des acteurs et des outils, mais aussi de cette nécessité de réfléchir collectivement au sein des filières à la gestion des risques agricoles pour apporter aux agriculteurs des solutions adaptées à tous types de productions.

.....

Avant propos de :

ESTELLE URIEN

Directrice de Bessé Agro

P 04	PRÉFACE DE JÉRÉMY DECERLE
P 06	LE PANORAMA EN UN CLIN D'ŒIL
P 08	10 POINTS A RETENIR
P 10	RISQUES CLIMATIQUES
P 12	RISQUES SANITAIRES
P 14	RISQUES FINANCIERS
P 16	RISQUES PRIX
P 18	RISQUES MÉDIATIQUES
P 20	RÔLE DES FILIÈRES
P 22	DIFFUSION DES OUTILS ASSURANTIELS SUR LE TERRAIN
P 24	STABILISATION DU REVENU AGRICOLE ET PAC
P 26	LE POINT DE VUE DES BANQUIERS
P 28	LES ATTENTES VIS-À-VIS DES ASSUREURS

CONCLUSION

.....



JÉRÉMY DECERLE,

Président du Syndicat Jeunes
Agriculteurs (JA)

“ LA NATURE NOUS DICTE SA LOI ”

Sécheresse, inondation... Les aléas sont multiples. Pour mieux gérer les risques, il faut miser sur la pédagogie et une meilleure répartition des aides de la PAC.

Quels risques menacent un exploitant agricole?

Jérémy Decerle : J'élève des charolaises à Chevagny-sur-Guye en Saône-et-Loire. Aujourd'hui, comme hier, il faut se prémunir contre les aléas climatiques et d'éventuels risques sanitaires au sein du troupeau. Toutes sortes de préjudices nous menacent, certains se cumulent, d'autres se complètent. La nature nous dicte sa loi. Un agriculteur est confronté à des risques multiples en fonction de sa production, de sa région et désormais du changement climatique. Les aléas économiques, notamment la variation des cours des matières premières mettent le moral à rude épreuve. Les agriculteurs souffrent aussi de l'image négative que leur renvoient les médias. Ils se sentent malmenés. Gardons en mémoire le mal être du monde paysan et le nombre de suicides. C'est donc parfois difficile par exemple lorsqu'une intempérie, qui provoque

des dégâts matériels, entraîne une contamination de l'eau et donc un risque sanitaire pour nos bêtes. Vous avez alors une énorme charge financière à laquelle s'ajoutent des variations des prix.

Quelle est votre perception des outils de gestion des risques ?

J.D : Chaque risque est quasiment couvert. L'épargne de précaution introduite par la loi de Finances 2019 et le Fonds de Mutualisation pour les risques Sanitaires et Environnementaux (FMSE) offrent un large panel aux agriculteurs. Hélas les dispositifs sont complexes à mettre en œuvre. C'est parfois une question de lenteur ou de manque de mise en cohérence avec d'autres outils, notamment l'assurance privée. Or, beaucoup de contrats sont trop onéreux par rapport au revenu des agriculteurs. La trésorerie n'est pas là.

Alors que faire?

J.D : Inciter les jeunes à s'assurer avec des offres adaptées à leur âge et à leur expérience. Ils doivent protéger leur exploitation de façon autonome : c'est ce qu'on appelle la résilience. Cette incitation est également pédagogique.

On se prépare mieux à la complexité du rôle de chef d'exploitation avec des formations sur l'assurance, l'organisation des marchés à terme, la diversification des activités, la construction de filières...

Les pouvoirs publics ont-ils conscience de la situation?

J.D : La déduction pour épargne de précaution est une avancée. Le recours est plus souple et non soumis à condition. Mais il faudrait l'adapter aux jeunes agriculteurs lorsqu'ils démarrent car ils n'ont pas nécessairement la trésorerie pour épargner. Un dispositif de transmission de l'épargne par le cédant au nouvel installé doit être envisagé.

Qu'espérez-vous de la réforme de la PAC?

J.D : L'Europe doit créer des systèmes de gestion des risques plus adaptés. Les aides directes à l'hectare sont de moins en moins pertinentes. Elles ne créent pas d'environnement sain car elles favorisent une sorte de dépendance des agriculteurs à l'égard des subventions. Il faut qu'une partie du budget PAC soit consacré à l'ensemble des outils de gestion des risques, dont les systèmes d'assurance. Le débat est ouvert et nécessaire. Ce transfert sera plus vertueux, pérenne et bénéfique pour les agriculteurs.

453 100



➔ Nombre de chefs d'exploitation et chefs d'entreprise agricole en 2017

Source : Mutualité Sociale Agricole février 2018



TYPES DE RISQUES PESANT SUR L'EXPLOITATION


Risque Médiatique


Risque Sanitaire

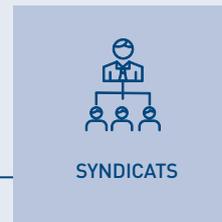


BOÎTE À OUTILS DE LA GESTION DE RISQUE À DISPOSITION DE L'EXPLOITATION


STRATÉGIE DE COMMUNICATION


RÔLE DES FILIÈRES

ACTEURS APORTEURS DE SOLUTIONS



SYSTÈME DE PRODUCTION INDIVIDUEL DE L'EXPLOITATION

INTRANTS

TRAVAIL





Risque
Climatique



Risque
Politique



Risque
Prix



Risque
Financier



SYSTÈMES
ASSURANTIELS



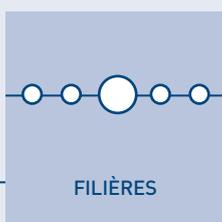
MARCHÉS À
TERME



ÉPARGNE



PAC



FILIÈRES



BANQUES



ASSUREURS



FRANCE



UNION
EUROPÉENNE

PRODUCTION

VALEUR
AJOUTÉE



POUR RÉSUMER, 10 POINTS À RETENIR

#1

Risques climatiques

Le contrat Socle, dispositif d'assurance subventionné prenant en charge certains risques climatiques, est une idée pertinente sur le papier mais encore trop peu déployée. Il faut lever les freins en agissant sur différents leviers dont la fiscalité, la compensation entre productions, la diversification des productions ou encore l'adhésion aux dispositifs complémentaires non aidés.

#2

Risques sanitaires

Face aux importantes conséquences des crises sanitaires, des agriculteurs ont créé le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE). Le fonds connaît un franc succès grâce à sa gestion par des professionnels dans un cadre associatif et par ses versements rapides, après expertise, des précieuses indemnités. Les financements publics remboursent ensuite la FMSE dont ils assurent la tutelle. Enfin, les efforts de prévention de la part des agriculteurs devraient également être un critère d'indemnisation, selon l'inspecteur général de l'Agriculture George-Pierre Malpel.

#3

Risques financiers

La déduction du revenu pour aléas (DPA) et la dotation pour investissement (DPI) devraient fusionner au sein d'une nouvelle réforme pour un meilleur fonctionnement. L'épargne de précaution prévue dans le projet de loi de finances 2019 permet aux agriculteurs de constituer une épargne défiscalisée et mobilisable en cas de sinistre. Ce dispositif permet également à l'État de limiter les aides ponctuelles demandées dans l'urgence. Le premier bilan de cet avantage sera évalué lors de la Loi de finances 2020.

#4

Risques prix

Le risque économique est variable et fragilise les exploitants agricoles. Pour favoriser et encadrer les transactions, les contrats à terme ont été mis en place sur quelques productions agricoles amenant davantage de transparence et de confiance. Ces contrats offrent une meilleure couverture du risque aux agriculteurs qui peuvent anticiper leurs productions. Celui portant sur le lait doit encore faire ses preuves.

#5

Risques médiatiques

Les consommateurs sont de plus en plus exigeants à l'égard de la filière agroalimentaire. À l'ère du numérique et des réseaux sociaux, le risque médiatique est un facteur à prendre en compte pour se maintenir à l'abri de tout scandale et en éviter les répercussions immédiates. Pour contrer la pression grandissante sur les agriculteurs, des prises de paroles sont nécessaires comme l'illustre le collectif Ferme France. Les exploitants agricoles doivent apprendre à communiquer davantage pour assurer une transparence chère aux yeux des consommateurs.

#6

Rôle des filières

L'assurance de filière est une clé pertinente pour le partage des risques. Si des outils vont dans le sens de leur protection, de véritables initiatives n'ont pas encore émergé. Ces dernières reposent sur la solidarité des groupes industriels avec les agriculteurs, l'engagement durable de l'État, et l'aide des assurances privées.

#7

Diffusion

La commercialisation des outils de gestion du risque dépend de multiples acteurs. La coopération agricole est au cœur de la gestion des risques. Son rôle dans la diffusion et la promotion des outils assurantiels devrait être valorisé.

#8

PAC

Les politiques européennes et nationales de stabilisation des revenus agricoles n'ont pas abouti. Depuis 2013, Franck Montaugé sénateur du Gers et son collègue Henri Cabanel de l'Hérault, se mobilisent. Ils préparent leurs arguments en prévision du débat sur la nouvelle PAC 2020.

#9

Le point de vue des banquiers

Certaines banques, comme le Crédit Mutuel, font la promotion de l'assurance auprès des exploitants via des chargés de clientèle répartis sur tout le territoire. Leurs objectifs : convaincre de la pertinence de l'assurance récolte et guider l'accès aux marchés à terme de matières premières.

#10

Attentes vis-à-vis des assureurs

L'Etat favorise le contrat Socle au détriment de l'innovation en matière de gestion du risque agricole. Pourtant, des solutions existent, notamment l'assurance Chiffre d'Affaires. Agriculteurs, coopératives et assureurs doivent imaginer des outils sur-mesure, adaptés aux différentes productions (blé, maïs, arboriculture, élevage...) et aux profils des agriculteurs.

#1

LE CONTRAT SOCLE, MAIS PAS QUE...

Franchise trop dissuasive, seuil de déclenchement élevé : le contrat Socle ne rencontre pas, chez les agriculteurs, l'écho escompté.

LE CONSTAT

En France, seulement un quart des cultures céréalières et viticoles sont assurées contre les risques climatiques. Pour couvrir les pertes de production dues à la sécheresse, à la grêle, au gel, aux inondations, et permettre aux agriculteurs de s'engager dans la campagne suivante, l'État, les assureurs et les agriculteurs ont élaboré un " *contrat Socle* ", premier niveau de garantie du contrat Multi-Risques Climatiques (MRC).

Mis en œuvre à partir de 2016, le dispositif, subventionné à 65%, n'a pas rencontré le succès escompté. Parmi les freins : une franchise à 30% trop dissuasive, et un seuil de déclenchement à 30% des pertes, trop élevé. Si les modifications apportées dans le cadre de " *l'Omnibus* " ont offert aux États la possibilité d'abaisser ce seuil à 20%, la France y a renoncé au motif qu'un abaissement générerait une hausse des subventions, avec un risque de dépassement de l'enveloppe budgétaire estimé à près de 250 millions d'euros.

En outre, le calendrier de mise en œuvre du contrat Socle a laissé peu de champ à l'orchestration d'un plan de communication efficace.



ANDRÉ BERNARD

Président de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse et Président du groupe permanent Fruits et Légumes à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)



LUC SERVANT

Président de la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime, Président de la Commission Économie à l'APCA

LES SOLUTIONS



“Le contrat Socle est un outil intéressant, qu’il convient de faire évoluer. Mais c’est d’abord un outil parmi d’autres. Et c’est sur la pluralité des leviers qu’il est important d’agir”, affirme André Bernard, Président de la Chambre d’Agriculture du Vaucluse, Président du Groupe permanent Fruits et Légumes à l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture (APCA).

MIEUX PRÉVENIR LE RISQUE

Premier levier : l’anticipation. Aujourd’hui en France, seulement 4% de l’eau de pluie est stockée (contre 50% en Espagne) et 1,7% est utilisée pour l’agriculture. Une aide permettant aux agriculteurs d’installer sur leur exploitation des systèmes de retenue d’eau de quelques dizaines de milliers de m³ faciliterait l’irrigation en cas de sécheresse. De même, systèmes de drainage, filets et canons anti-grêle s’avèrent très efficaces partout où ils sont mis pour anticiper l’assurance sur des risques devenus récurrents. “Pourquoi dès lors ne pas mettre un peu d’argent public ou affecter une petite part des subventions de la PAC afin de les généraliser ?”, demande Luc Servant, Président de la Chambre d’Agriculture de Charente Maritime, Président de la Commission Économie à l’APCA.

JOUER SUR LA SAISONNALITÉ DES CULTURES

Deuxième levier : la fiscalité. La réforme fiscale amorcée pour 2019

va permettre aux agriculteurs de constituer une épargne de précaution défiscalisée permettant de compenser avec souplesse les mauvaises années de récolte par les bonnes. Une opportunité d’autant plus nécessaire que, dans le cadre du dispositif des calamités agricoles, l’indemnisation n’est parfois versée qu’un an à un an et demi après les dommages. “Par le biais de la fiscalité, on doit être capable de supporter 30% de pertes. Il va falloir encourager les exploitants à s’approprier cette mécanique de provision pour aléa. D’autant plus qu’elle permet de couvrir le risque climatique, mais aussi les aléas de revenus”.

Troisième levier : la compensation entre productions. Alors que la plupart des contrats raisonnent à la culture, le développement des “franchises à l’exploitation” permettrait de mutualiser cultures de printemps et d’hiver.

DÉVELOPPER LES ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Quatrième levier : la diversification des productions. Parce que les différentes cultures ne présentent pas la même sensibilité aux aléas, notamment climatiques, économiques et sanitaires, l’élargissement de la panoplie de productions peut limiter la perte de chiffre d’affaires des agriculteurs.

Enfin, cinquième levier : une adhésion accrue aux dispositifs

complémentaires non aidés. “Il est possible de souscrire à des contrats grêle à des coûts très raisonnables, de l’ordre de 10 euros par hectare”, note Luc Servant. En outre, des discussions sont ouvertes entre les différents acteurs publics et privés et pour définir le modèle économique – notamment au niveau de la prise en charge du risque – des garanties avec des franchises de 10% ou 20%.

29,4%

➔ C’est la superficie agricole (hors prairie) couverte par des contrats d’assurance agricole en 2017.

Source : ministère de l’Agriculture juillet 2018

#2

“ LA MUTUALISATION A FAIT SES PREUVES ”

Géré par les agriculteurs, le Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE) est efficace. A condition de rester dans son rôle.



LE CONSTAT

Le 15 juin 2018, la Chine a mis fin à l'embargo sur la viande bovine française. Plus de 20 ans après la découverte des premiers cas d'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine), un énorme marché jusqu'à présent fermé ouvre ses frontières.

En 2001, le ministère de l'Agriculture estimait le coût des mesures sanitaires en France (prévention, abattage des troupeaux, destruction des farines, traçabilité...) à 835 millions d'euros par an. Mais la facture pour le contribuable fut sans doute bien plus lourde. L'accord commercial chinois montre que les conséquences des crises sanitaires se comptent en décennies.

Dioxine dans le lait, peste porcine, grippe aviaire, xylella fastidiosa sur les oliviers...

Les crises sanitaires et environnementales se succèdent. L'Etat et l'Europe interviennent dans l'urgence donnant l'impression au contribuable qu'il en est de sa poche. De leur côté, les agriculteurs touchés par une crise sont confrontés à l'univers kafkaïen des demandes d'aides et doivent attendre (trop) longtemps le premier versement.

Le Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE) est-il une solution d'avenir?



LES SOLUTIONS

“ Créé en 2013 par les agriculteurs eux-mêmes, le Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE) est unique en son genre : il reste géré par les professionnels regroupés au sein d'une association loi 1901 ”, signale Georges-Pierre Malpel, inspecteur général de l'Agriculture et co-auteur du rapport sur les outils des risques en agriculture d'avril 2017. Chaque chef d'exploitation verse 20 euros de cotisation obligatoire prélevée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Tous règlent cette somme symbolique et forfaitaire, qu'ils souscrivent une assurance privée ou pas. Ce budget est complété par les cotisations d'une dizaine de productions : porcs, grandes cultures, betteraves, vignes, fruits...

En 2017, le montant collecté s'élevait à 16,4 millions d'euros. On le comprend : le nerf de la guerre contre le risque, c'est-à-dire l'argent, vient des agriculteurs eux-mêmes qui sont par conséquent impliqués dans la gestion. Pour preuve, le conseil d'administration est composé de représentants des principaux syndicats agricoles (FNSEA, JA, Confédération Paysanne et Coordination Rurale), des productions, de Coop de France et de la Fredon, organisme de veille sanitaire. Le fonds est présidé par Joël Limouzin, Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée et vice-président de la FNSEA.



GEORGES-PIERRE MALPEL
Inspecteur général de l'Agriculture et co-auteur du rapport sur les outils des risques en agriculture d'avril 2017

serait important. Mutualiser les préjudices entre professionnels avec un statut loi 1901 est une compétence. Gérer des contrats d'assurance est un métier et implique une autre dimension. Le FMSE a comblé avec succès et en peu de temps un vide de couverture des risques sanitaires et environnementaux. Son succès est incontestable, mais pour étendre son champ d'action, il doit en priorité consolider son action. ”

14 000 exploitations indemnisées en 2018.

Autre avantage du FMSE : son intervention est souple, rapide et proche du terrain. Il indemnise après expertise et évaluation du préjudice de production ou de rendement tout agriculteur affilié et victime d'un incident sanitaire (tuberculose bovine...) ou environnemental (pollution aux PCB, dérivés chimiques contenus dans la peinture...).

Le FMSE avance les versements, puis il est remboursé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). Le financement public assure 65% de l'indemnisation, et les agriculteurs les 35% restants. L'Etat n'intervient pas financièrement, mais il agrée le fonds, suit son fonctionnement et assure la tutelle.

Au 6 juin 2018, le FMSE a indemnisé 14 000 exploitations

agricoles contre 1400 en 2015. Après cinq ans d'activité, le bilan semble plutôt satisfaisant. *“L'intervention du FMSE est relativement complémentaire à celle du fonds calamités (FNGRA) qui couvre les aléas climatiques tels le gel, la grêle, les inondations...”*, analyse Georges-Pierre Malpel.

Valoriser les efforts de prévention

Pour gagner en efficacité, l'expert préconise d'améliorer la veille sanitaire notamment sur les végétaux. Il recommande aussi de prendre en compte les efforts de prévention de l'agriculteur comme critère d'indemnisation.

Fort de son succès, le FMSE peut-il intervenir dans les domaines de l'assurance Récolte et Chiffre d'Affaires? Georges-Pierre Malpel met en garde contre cette tentation : *“Le risque de doublon*

14 000

➔ C'est le nombre d'exploitations agricoles indemnisées par le Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE) en 2018 à comparer aux 1400 exploitations indemnisées en 2015.

Source : FMSE juin 2018

#3

“ LE PARI DE L'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION ”

La réforme fiscale 2019 devrait inciter les agriculteurs à économiser en prévision des sinistres.

LE CONSTAT

Le caractère cyclique de l'activité agricole suppose d'épargner les années fastes pour affronter les périodes de vaches maigres.

En toute logique, défiscaliser une réserve d'argent bloquée sur un compte devrait inciter les agriculteurs à devenir fourmis plutôt que cigales. Las, le dispositif existant a fait un flop.

Créée en 2002, la Déduction du revenu Pour Aléas (DPA) n'a jamais réussi à s'imposer. Ses modalités souvent modifiées par la loi étaient perçues comme complexes. En 2014, seules 3008 exploitations en ont bénéficié !

L'une des explications de cette utilisation limitée était l'existence de la DPI (Dotation Pour Investissement), créée en 1987, qui défiscalisait les investissements (achat d'un tracteur, construction de bâtiments...) sans intégrer la notion de risque. Cette défiscalisation pouvait inciter au surinvestissement et parfois à l'endettement. Un rapport sur les outils de gestion des risques en agriculture d'avril 2017 co-signé par Vincent Lidsky, Inspecteur général des finances, a apporté des pistes de réforme en partie reprises dans le projet de loi de finances 2019.

2,5%



➔ C'est le pourcentage moyen d'agriculteurs imposés au régime fiscal réel normal qui ont utilisé la DPA (Dotation Pour Aléa). 35,9 % ont utilisé la DPI (Dotation pour Investissement) sur la période la même période allant de 2010-2015.

Source : DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)



VINCENT LIDSKY

Inspecteur Général des Finances et co-auteur du rapport sur les outils des risques en agriculture

LES SOLUTIONS

“Lors de la rédaction du rapport sur les outils de gestion des risques agricoles demandé par le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, nous avons constaté que le cumul de dispositifs fiscaux était contre-productif. Le consensus en faveur d'une réforme était quasi unanime”, se souvient Vincent Lidsky, Inspecteur Général des Finances et co-auteur du rapport sur les outils des risques en agriculture.

L'idée de supprimer la DPI qui aboutissait à un surinvestissement a fait son chemin. Si bien que le projet de loi de finances pour 2019 (article 51) fusionne DPI et DPA en un seul

dispositif : l'épargne de précaution. Une simplification bienvenue. L'agriculteur met de l'argent de côté les bonnes années. Il diminue ainsi son impôt. En cas de sinistre ou tout simplement de baisse de récolte, lorsque son bénéfice est réduit ou nul, il débloque “*sa cagnotte*”.

Un plafonnement en fonction du revenu

“Nous avons recommandé de plafonner le montant de l'épargne à 150 k€ en cumul. En outre, l'un des scénarios proposés par le rapport - celui préconisé par l'Inspection générale des finances - était un plafonnement annuel à 30 % des revenus de l'agriculteur. Le législateur a retenu globalement ce principe en instituant un plafond de 150 k€ en cumul et un plafond annuel en fonction du revenu” souligne Vincent Lidsky. Cette possibilité ne doit pas en effet conduire à un sous-investissement ni à une inéquité fiscale vis-à-vis des autres contribuables.

Les conditions de déblocage de l'épargne sont très souples. Nul besoin de justifier d'un aléa tel que sécheresse, inondation ou maladie du bétail. L'exploitant a dix ans pour prendre une décision sans avoir à se justifier. *“Cette souplesse permet à l'agriculteur de se responsabiliser”*, justifie l'inspecteur des finances. L'État fait un pari : si l'épargne de précaution se développe, il n'aura plus à intervenir en tant que pompier financier après un sinistre. Il s'agit, à terme, de limiter les aides ponctuelles apportées dans

l'urgence. Il est difficile d'estimer ce que cet avantage fiscal coûtera aux citoyens. Un premier bilan du montant des exonérations et du nombre de bénéficiaires sera connu dans le cadre de la loi de finances 2020, et une évaluation effectuée dans trois ans.

Le rôle pédagogique de l'assurance

Vincent Lidsky reconnaît que l'épargne de précaution encouragée par la fiscalité ne résout pas la question du développement de l'assurance privée. L'agriculteur pourrait avoir tendance à se contenter d'une épargne de précaution, jugeant inutile de souscrire une police d'assurance pour couvrir les pertes de chiffre d'affaires

Optimiste, Vincent Lidsky souligne que l'assurance privée a sa place en complément *“Contrairement à la DPA, l'assurance privée vise à permettre une indemnisation pour un sinistre bien identifié telle que la perte de récolte. Elle pourrait aussi récompenser les efforts de prévention et les bonnes pratiques. Le rôle de l'assureur est en principe aussi pédagogique”*.

Enfin, la réforme de la PAC pourrait être l'occasion de concevoir un vrai système de stabilisation du revenu des agriculteurs en complément de l'épargne de précaution. Selon Vincent Lidsky, *“une partie des aides pourrait être mise de côté lors des périodes fastes et versée en cas de crise. Aujourd'hui, la PAC n'intervient pas pour stabiliser les revenus. Les aides sont peu ou prou constantes et c'est à l'agriculteur de lisser les revenus”*.

#4

“ LES CONTRATS À TERME FAVORISENT LA CONFIANCE ”

Francis Declerck, professeur au département Finance de l'ESSEC Business School et Michel Portier, fondateur d'Agritel, co-auteurs de “ *Comment utiliser les marchés à terme agricoles* ” (Éditions France Agricole) décryptent le mécanisme et le développement des contrats à terme.



LE CONSTAT

En matière de gestion des risques, les agriculteurs disposent de mécanismes plus ou moins efficaces mais réels. C'est le cas pour les risques sanitaires et environnementaux avec la création en 2013 du FMSE (Fonds de Mutualisation des Risques Sanitaires et Environnementaux). De même, bien que le sujet suscite davantage de critiques tant du point de vue de son coût que de son efficacité, le contrat Socle concernant le risque climatique est opérationnel. Reste le risque économique,

accentué ces dernières années par la libéralisation des marchés agricoles, la spéculation et les aléas climatiques provoquant de très fortes variations sur les cours des matières premières agricoles. Une tendance qui fragilise de nombreuses exploitations. Les marchés à terme permettent de se couvrir. Mais cela coûte cher et demande une certaine expertise. En Europe, le marché à terme du lait n'a été créé qu'en 2010. Il faut du temps pour installer les pratiques.



MICHEL PORTIER



FRANCIS DECLERCK

● LES SOLUTIONS

Quel bilan tirer de la libéralisation des marchés agricoles européens ?

Francis Declerck. La libéralisation permet d'apporter un signal de prix reflétant mieux l'offre et la demande. Le signal est meilleur pour les producteurs et pour les acheteurs. Cela contribue aussi bien à limiter le manque de production et donc la faim pour les plus pauvres, qu'à limiter l'excès de production et ses conséquences sur le gaspillage de ressources naturelles et humaines ou sur la pollution des sols et des nappes phréatiques.

Quels sont les avantages et les limites des marchés à terme destinés à assurer une couverture du "risque prix" ?

F.D. Ils visent à réunir les anticipations des offreurs et demandeurs en termes de prix et de volume qu'ils décident de contractualiser. Il est indispensable d'attirer de grands volumes (c'est-à-dire de la liquidité) pour avoir un prix qui reflète le plus possible l'équilibre de l'offre et de la demande à un terme donné. Le rôle des spéculateurs, c'est-à-dire des preneurs de risque, est de contribuer à la liquidité d'un contrat. Mais il n'en faut pas trop, comme il ne faut pas trop d'huile dans un moteur pour qu'il fonctionne correctement. A l'échéance d'un contrat à terme sur le lieu de livraison de ce contrat, il faut pouvoir expliquer la base, c'est-à-dire l'écart entre le prix du contrat à terme et le prix du marché au

comptant (physique) correspondant. Si l'écart inexplicable est grand, l'excès de spéculation peut être la cause. Dans ce cas, la Bourse du marché à terme doit contrôler le volume contractualisé par les spéculateurs pour l'augmenter ou le diminuer selon le cas.

Où en sommes-nous concernant le développement d'instruments financiers appliqués à d'autres cultures que céréalières, comme notamment l'élevage et le lait ?

F.D. Les contrats sur le lait en poudre en Europe ne fonctionnent pas bien. Euronext Commodities travaille sur ces sujets.

Michel Portier. Le fait qu'Euronext Amsterdam, qui gère le lait, soit le seul marché où il y a un processus de livraison expliquerait sa moindre attractivité. Depuis peu, l'EEX, la plateforme allemande basée à Leipzig et qui propose quatre contrats à terme (poudre de lait écrémé, beurre, poudre de lactosérum et lait liquide), est beaucoup plus dynamique. Sa liquidité s'est sensiblement accrue depuis 2017 avec la crise du beurre qui a rendu les prix plus volatiles.

Quels enseignements tirer des systèmes de coopératives intégrées de l'Europe du Nord et des offices de commercialisation en Amérique du Nord (Milk Marketing Orders) permettant une meilleure maîtrise du "risque prix" pour le lait ?

F.D. La politique des quotas laitiers a permis d'adapter la production à la consommation attendue dans l'UE. Mais ils avaient quasiment

figé le prix, la production et les gains de productivité. Les éleveurs n'ont pas la même marge de manœuvre que les céréaliers pour stocker leur production (à cause de la très grande périssabilité du lait), l'augmenter ou la réduire fortement en un an. En revanche, un transformateur laitier peut stocker de la poudre de lait, du cheddar, du beurre : il peut mieux gérer son risque de prix, sa marge.

M.P. Le développement des contrats à terme présente tout de même plus de transparence et favorise la confiance. Certes, un éleveur doit vendre son lait tous les deux jours en moyenne à l'opérateur avec lequel il est sous contrat, mais les contrats à terme offrent une meilleure couverture du risque aux éleveurs qui ont ainsi une vision du prix dans le temps.

#5

“ JOUER LA CARTE DE LA TRANSPARENCE ”

Préjudices climatiques, sanitaires, environnementaux... autant de sujets propices à des crises médiatiques. Or, le monde agricole est encore souvent mal préparé pour les affronter.



AMAURY BESSARD

Directeur Réputation, Influence & Communication Sensible à l'agence conseil Shan



LES SOLUTIONS

“ La défiance croissante du public par rapport à l'alimentation, nourrie par les scandales, les controverses, une couverture médiatique anxiogène, et la puissance des réseaux sociaux où tout peut être sujet à polémique voire à invective rendent le travail des agriculteurs et de toute la filière agro-alimentaire beaucoup plus complexe ”, constate Amaury Bessard, Directeur Réputation, Influence & Communication Sensible à l'agence conseil Shan.

Pour cet ancien Directeur de la communication de l'ANIA (Association Nationale des Industries Alimentaires), la solution passe par le collectif : *“ seule une action commune et transverse peut-être efficace ”*. Mais le défi est immense car si tout le monde a le même objectif (répondre aux attentes du consommateur), personne ne veut en payer le prix. Distributeurs et industriels se retranchant derrière la pression des consommateurs, au bout du compte ce sont souvent les agriculteurs qui voient leurs revenus baisser.

Les vertus d'une démarche collective

Pourtant, les exemples d'actions et de prises de parole communes émergent. En témoigne le collectif Ferme France. Inaugurée en février 2018, cette association réunit des producteurs (Sodiaal, Terrena...), des industriels (Sodebo, Fleury Michon...) et des distributeurs (Auchan...). Son objectif ? *“ Répondre collectivement à une demande de progrès ”*

LE CONSTAT

Abattage préventif contre la grippe aviaire dans le Finistère en mars 2018. Mesures de protection contre la peste porcine en Lorraine en septembre. Publication d'une vidéo de l'association L214 contre l'élevage intensif par le groupe Avril en octobre. Intoxication au métham sodium utilisé par les maraîchers en Anjou le même mois... Le monde agricole est sans cesse confronté à des situations de crise entachant toujours plus

son image. Amplifié par le phénomène des réseaux sociaux, le risque médiatique ne peut plus être minoré. La réputation de tout un secteur en dépend. Les succès de la période productiviste entamée dans les années 50 (augmentation de la production, baisse des prix, meilleure conservation des produits) est aujourd'hui considérée par l'opinion comme un acquis. Au-delà de la sécurité à court terme et de l'accessibilité, les

consommateurs ont désormais trois nouvelles attentes fortes : une alimentation sûre sur le long terme soulevant la question de l'impact des pesticides et des nanoparticules, une nutrition saine faisant la chasse au sucre, au sel et au gras, et une production responsable prônant le bien-être animal, la protection de l'environnement, la lutte contre le travail des enfants... Autant de nouveaux risques médiatiques à anticiper.

sociétaux qui se fait de plus en plus pressante (changement climatique, biodiversité, juste rémunération des acteurs, santé humaine, bien-être animal...) ". Selon Amaury Bessard, cette démarche est vertueuse car *"en tendant ensemble à créer une nouvelle norme sur le marché, ils peuvent susciter un effet d'entraînement"* .

Pour l'expert en communication, affronter ces nouveaux risques médiatiques nécessite de la part des acteurs de la filière agro-alimentaire une profonde remise en question de leur façon de communiquer. Une attitude nouvelle qui peut se résumer en trois mots : faire, dire et s'ouvrir. *"Faire, c'est avoir l'ambition de changer concrètement, via la mise en place de label par exemple et toujours dans une démarche collective. Dire, c'est participer humblement au débat, car rien ne vaut une prise*

de parole pérenne et incarnée pour défendre ses convictions. Le cas de l'association France Agri Twittos où l'on parle du métier d'agriculteur "sans filtres, sans clichés, en toute transparence..." est intéressant. Enfin s'ouvrir, c'est accepter les avis scientifiques, dans un sens comme dans l'autre, pour être crédible tout en reconnaissant ne pas toujours faire les choses de façon parfaite" , explique Amaury Bessard.

Des acteurs mal préparés à la gestion de crise

Mais le chemin est encore long tant les acteurs du secteur semblent encore démunis en matière de communication. *"Certains industriels comme Danone ou Fleury Michon font preuve de transparence en impliquant le consommateur. Mais face à des attaques du type L214, les acteurs restent encore mal préparés. Quant*

aux coopératives, leur système de décision collégiale n'est pas adapté à l'extrême réactivité de leurs opposants potentiels" , note Amaury Bessard qui préconise l'élaboration d'une matrice de risques réputationnels, la définition d'arguments basés sur des faits et la mise en place de cellules de crise rapidement activables.

62%

➔ des Français déclarent que les scandales alimentaires ont un impact sur leurs habitudes de consommation selon un sondage BVA de juillet 2018 *. Ce pourcentage est en hausse par rapport à septembre 2017 (56%).

*Sondage BVA effectué en juillet 2018 auprès d'un échantillon de 1200 personnes

#6

“ IL FAUT EMBARQUER TOUT LE MONDE ”

L'assurance de filière est encouragée par le législateur.
Mais elle peine à trouver sa place faute d'une franche
adhésion de la part des agriculteurs.



LE CONSTAT

Quelle que soit la nature des productions et au-delà des facteurs spécifiques d'aléas, l'activité des agriculteurs est suspendue au délai de mise sur le marché. Plus une production est périssable, plus l'agriculteur sera dépendant de ses premiers clients, qu'ils soient collecteurs, stockeurs, transformateurs, distributeurs. Mais cette dépendance n'est ni unilatérale, ni linéaire. L'effet de cascade joue dans tous les sens et chaque maillon agit à la fois comme un

nœud de soutien et de fragilité pour les autres. L'assurance de filière, qui mise sur la mutualisation des intérêts, des ressources et optimise le rapport de force dans la négociation sur les couvertures, apparaît comme une clé d'entrée pertinente du partage des risques. Plusieurs dispositions réglementaires vont dans ce sens : loi de modernisation du 28 juillet 2010 créant au sein du Code rural un “*contrat de*

vente de produits agricoles”, règlement (UE) n° 1308/2013 du 17 décembre 2013 incitant à la contractualisation entre producteur et premier acheteur, rapport de la task force européenne en novembre 2016 préconisant le renforcement de relation entre les agriculteurs et leurs partenaires aval. Pour autant, les contrats de filières demeurent marginaux. Quels sont les freins à lever?



ARNAUD ROUSSEAU

Président de la FOP (Fédération des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux)



LES SOLUTIONS

En 2005, la Fédération des producteurs d'Oléo-Protéagineux (FOP) a mis en place, pour une durée test de trois ans, un contrat d'assurance du chiffre d'affaires sur la culture du colza, en collaboration avec Groupama. Cette expérimentation portait sur 200 000 hectares de colza du grand bassin parisien. Cette garantie se basait sur des indices : les rendements départementaux des cinq années précédentes et le prix du colza observé sur le marché à terme. La franchise était de 20 % et 90 % des pertes étaient couvertes. L'essai ne fut pas transformé, essentiellement du fait d'une forte augmentation des prix sur toute la période d'expérimentation. Mais il a livré des enseignements précieux

quant aux prérequis nécessaires à la construction d'un fonds assurantiel de filière.

Souhaitant aller plus loin, en 2016, la FOP a réalisé avec Bessé Agro une étude de faisabilité autour d'une garantie sur base indicelle couvrant le risque de perte de marge brute des producteurs avec une franchise de 30%, que cette perte de marge brute résulte d'un aléa climatique (responsable d'une perte de rendement) ou bien d'un aléa économique (chute prix, hausse coûts des intrants, etc ...). *“ Ce travail a conclu à la pertinence et la pérennité d'un fonds filière autonome ”*, souligne Arnaud Rousseau, président de la FOP et producteur de colza, protéagineux, blé, betteraves et maïs en Seine-et-Marne.

Compter sur l'engagement de l'Etat

L'étude pointe plusieurs conditions, comme par exemple l'adossement à des assurances extérieures. Pour faire face aux aléas des rendements, des prix marché et des coûts des intrants, le dispositif de filière doit être envisagé en complément des outils existants (droit à paiement de base, épargne précaution, assurance socle) et pouvoir compter sur l'engagement de l'État durant le temps de sa montée en puissance – de cinq à dix ans – ainsi, qu'ultérieurement, en cas de catastrophe. Une fois le fonds ainsi abondé et consolidé, la filière est alors en mesure de se responsabiliser sur la durée. Autre critère requis : le degré d'intégration de la filière. *“ La FOP fédère à la fois des producteurs, une*

interprofession et un groupe industriel, avec des courroies de gouvernance qui nous assurent des cycles de décision très courts et une forte capacité d'innovation ”, argumente Arnaud Rousseau, également à la tête du groupe Avril, brique industrielle de la filière. Et de mentionner en sus l'expertise de Sofiprotéol, l'organisme financier de l'édifice.

L'exemple du soja américain

La faisabilité et la durabilité d'un contrat de filière semblent donc validées. Aux États-Unis, le fonds créé par l'American Soybean Association (ASA) pour indemniser ses producteurs fonctionne d'ailleurs de longue date. À quand alors une véritable initiative en France ? Pour le Président de la FOP, deux conditions doivent encore être réunies. D'une part, une promesse clairement affichée de la part de l'État quant à son niveau d'engagement. D'autre part, l'adhésion franche et massive des agriculteurs. *“ Se pose ici la question de l'obligation de la souscription. Une assurance de filière ne peut vraiment fonctionner que si on embarque tout le monde. C'est le principe même de la solidarité ”*, affirme Arnaud Rousseau.

71,8 milliards d'euros

➔ C'est la valeur de la production agricole française en 2017 en hausse de 3,2% par rapport à l'année précédente.

Source : Agreste mai 2018

#7

“ LES COOPÉRATIVES PRÊTES À DÉVELOPPER LA PROTECTION ”

La prescription de l'assurance auprès des agriculteurs s'appuie sur une multitude d'acteurs. Les coopératives attendent un cadre plus explicite pour faire la promotion des outils.



MICHEL PRUGUE

Président de la coopérative Maisadour et ancien Président de Coop de France

● LES SOLUTIONS

Alors que la fréquence des accidents climatiques s'accroît et que la volatilité des prix de marché gagne tous les types de production, les agriculteurs doivent composer avec le désengagement de l'État et l'abandon par la puissance publique d'importants dispositifs de régulation (outils de stabilisation des prix, éligibilité des grandes cultures au Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture...). Pour leur permettre de soutenir cette *“double peine”*, assureurs, courtiers et conseils doivent élaborer ensemble de nouveaux outils susceptibles d'être actionnés à des niveaux spécifiques en fonction de la nature des productions et de l'amplitude des phénomènes observés.

“L'effort de dialogue et de coopération entre les différents acteurs au sein des filières a permis le développement d'offres de plus en plus adaptées aux besoins. Néanmoins, la complexité des mécaniques et des enjeux assurantiels

demeure un frein à l'appropriation des outils”, souligne Michel Prugue, président de la coopérative Maisadour.

L'enjeu de la formation des agriculteurs

Si de nombreuses sources de conseil sont amenées à intervenir sur les exploitations (chambres d'agriculture, centres de gestion, banques, assureurs...), la gestion des risques n'est pas au cœur de leur démarche. A l'inverse même, certaines préconisations – en matière d'investissements pour optimisation fiscale par exemple – peuvent fragiliser la trésorerie des exploitations et compromettre leur capacité de résistance aux aléas.

“La sensibilisation et la formation des agriculteurs constituent donc un enjeu absolument majeur, où les coopératives ont un rôle important à jouer”, affirme Michel Prugue.

En France, La Coopération Agricole regroupe 2 500 entreprises-coopératives, principalement des TPE et PME, qui représentent

LE CONSTAT

C'est l'un des paradoxes de l'assurance en agriculture : malgré un périmètre de clientèle – les agriculteurs – clairement circonscrit et donc a priori aisément accessible à la prospection, les outils de protection peinent à atteindre un niveau de pénétration satisfaisant. En cause : des produits encore insuffisamment adaptés à la demande et aux besoins. Mais pas seulement. Comme toute activité commerciale, l'assurance en agriculture a besoin de vecteurs de promotion et de relais de distribution. Or, son modèle de

diffusion et de prescription est construit autour d'un écosystème d'acteurs hétérogènes : assureurs, courtiers, chambres d'agriculture, coopératives, unions de coopératives, centres de gestion, banques, collectivités... Si cette variété constitue en soi un atout pour toucher une cible finale elle-même diverse, éclatée, parfois isolée, voire enclavée, elle appelle sans doute un travail de clarification dans la répartition des rôles et la cohérence des approches.

une marque alimentaire sur trois, rassemblent trois agriculteurs sur quatre et emploient 165 000 salariés. 70 % de la collecte de grandes cultures, quasiment 100% de l'élevage porcin et 55% de la production laitière sont réalisés par des coopératives. Impliquées, par nature, dans la gestion des risques de marchés et fondées sur le principe de la mutualisation, celles-ci sont a priori bien placées pour accompagner leurs adhérents dans la gestion de leurs risques. Elles peuvent leur proposer des solutions en leur sein (caisses de sécurisation et de péréquation par exemple) et concevoir avec les assureurs des instruments adaptés aux besoins, au meilleur coût possible.

Privilégier les partenariats

“Les assureurs nous le confirment chaque jour : le réseau coopératif agit comme un puissant amplificateur de diffusion et de pénétration des solutions de protection”, souligne

Michel Prugue.

L'activité d'intermédiaire en assurance, en tant que profession réglementée, n'est pas dans l'objet des sociétés coopératives agricoles. Celles-ci déploient leurs actions dans le cadre de partenariats et de la mise en relation entre les assureurs et leurs adhérents. Dès lors, ne faudrait-il pas accorder aux coopératives un rôle plus explicite pour leur permettre d'exercer pleinement les missions de promotion des outils assurantiels auprès de leurs adhérents ?

2 400



➔ Nombre d'entreprises-coopératives agricoles et agroalimentaires, principalement des TPE et PME, qui représentent une marque alimentaire sur 3, rassemblent 3 agriculteurs sur 4 et emploient 190000 salariés.

Source : lacooperationagricole.coop

#8

“ L’EUROPE PEUT FACILITER LA GESTION DES CRISES ”

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la PAC, le secteur agricole a l’opportunité de relancer la mise en place d’outils de stabilisation des revenus à travers une mutualisation des risques.



LE CONSTAT

Le règlement européen du 17 décembre 2013 est plus que jamais d’actualité. Ce texte destiné à soutenir le développement rural prévoyait, dans son article 36 sur la gestion des risques, “ *un instrument de stabilisation des revenus, sous la forme de participations financières à des fonds de mutualisation, fournissant une compensation aux agriculteurs en cas de forte baisse de leurs revenus* ”. Une louable intention qui est restée, à ce jour, lettre morte. Or le constat observé alors, à savoir une fragilisation du revenu des

agriculteurs suite à la disparition des systèmes de régulation internationaux, nécessite plus encore aujourd’hui une réponse urgente. L’idée d’activer enfin ce type d’instrument de stabilisation refait donc surface alors même que les négociations s’intensifient dans la perspective de la prochaine Politique Agricole Commune (PAC) devant couvrir la période 2021-2027. Le sénateur Franck Montaugé, par ailleurs Vice-Président de la Commission Économique du Sénat, est mobilisé.



FRANCK MONTAUGÉ

Sénateur du Gers (Occitanie) et Vice-Président de la Commission Économique

LES SOLUTIONS

La proposition de loi pour la mise en place d'un Fonds de Stabilisation des Revenus Agricoles (FSRA), votée à l'unanimité par le Sénat le 30 juin 2016, n'a jamais été reprise par l'Assemblée nationale. Conformément au règlement UE no 1305/2013, ce texte visait à mettre en place un fonds ayant vocation à fournir une compensation aux agriculteurs pour une baisse de plus de 30% de leur revenu et avec une couverture pouvant aller jusqu'à 70% des pertes.

Les seuils de déclenchement plus bas

Franck Montaugé, sénateur du Gers qui porta cette proposition avec son collègue sénateur de l'Hérault, Henri Cabanel, reste

persuadé qu'il est impératif *“de se doter d'outils concrets pour protéger les revenus des agriculteurs, et cela doit se faire dans un cadre européen”*. Bien que le budget de la Politique Agricole Commune soit en baisse, le contexte y est favorable selon lui. La future PAC fait en effet clairement figurer dans ses orientations la gestion des risques agricoles. De même, dans son dernier règlement omnibus approuvé en octobre 2017, l'UE facilite l'engagement des agriculteurs : d'une part en renforçant et simplifiant les outils de gestion des risques avec des seuils de déclenchement de l'assurance climatique désormais applicable dès 20 % de perte de revenu (contre 30% auparavant), et d'autre part en permettant une gestion des crises plus rapide et efficace de la part de la Commission européenne.

“On peut penser que dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la PAC et au titre de la subsidiarité accentuée, les États seront invités, comme l'y incite aujourd'hui le règlement 1305/2013 sur lequel nous avons appuyé notre proposition de loi de 2016, à faciliter le déploiement de ces outils”, estime Franck Montaugé qui espère que les discussions en cours sur la fiscalité agricole autour de l'épargne de précaution ou de la transformation des DPA (Dotations pour aléas) y contribueront aussi.

Toutes les filières doivent s'engager

Mais le problème de fond reste la faible culture de la gestion des risques dans le monde agricole.

Paradoxalement, la pression sur le niveau de revenu vital des agriculteurs est telle aujourd'hui que bon nombre de ces derniers restent focalisés sur la survie de leur exploitation. *“Un des aspects du problème est la formation et la stratégie de pilotage des exploitations, par exemple en diversifiant ses cultures”*, reconnaît Franck Montaugé.

Un travail de formation et d'accompagnement que l'élu verrait bien porté notamment par les coopératives, qui déjà pour certaines d'entre elles, prennent des assurances pour leurs adhérents. *“Mais il faut aller plus loin. Les coopératives doivent s'emparer du sujet. C'est le collectif qui est la clé du succès pour la généralisation de ces démarches de protection. Qui dit risques, dit mutualisation des risques, il faut donc des accords les plus larges possibles. Toutes les filières, toute la profession doivent s'engager”*, lance Franck Montaugé qui prône en la matière une approche pragmatique fondée sur de l'expérimentation.

600 millions d'euros

➔ C'est le budget prévu pour les mesures de gestion du risque pour la période 2015-2020 dans le cadre du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

Source : ministère de l'Agriculture juillet 2018

#9

“ LA PRÉVENTION CONTRE LES ALÉAS DOIT ÊTRE GLOBALE ”

Gérard Cormorèche est Président de la Caisse Agricole Crédit Mutuel et agriculteur dans l'Ain. À la fois banquier et exploitant, cet homme d'expérience préconise une variété de solutions.



LE CONSTAT

Depuis sa création à La Wantzenau, près de Strasbourg en 1882, Crédit Mutuel conserve son ancrage dans les campagnes. La deuxième banque des exploitants revendique 14% de parts de marché sur crédit aux agriculteurs. Son modèle coopératif, son organisation en fédérations et les chargés de clientèle implantés jusque dans les moindres bourgs font toute la différence.

Gérard Cormorèche, Président de la Caisse agricole Crédit Mutuel connaît le terrain : il est à la fois céréalier et cultivateur de betterave rouge dans l'Ain.

Pour autant, l'assurance contre les risques agricoles peine à s'imposer. Contre vents et marées, Crédit Mutuel maintient un credo simple : fournir aux agriculteurs des conseils et des outils pour développer l'activité en toute indépendance. Avec la conviction “ *qu'il faut combiner plusieurs outils pour se prémunir contre des aléas multiples* ”.



GÉRARD CORMORÈCHE

Président de la Caisse agricole Crédit Mutuel et Agriculteur dans l'Ain

LES SOLUTIONS

Pourquoi l'assurance contre les risques agricoles est-elle cruciale?

Jusqu'aux années 90 la gestion d'une exploitation était plus simple avec des prix quasi garantis et l'intervention de l'État en cas de problème climatique impactant les volumes.

Cette époque est révolue. Pire encore, les conditions climatiques deviennent imprévisibles. L'agriculteur se remet en question : changer les assolements, les variétés à semer, acheter des filets anti-grêle... La solution est globale. Par exemple, en ce qui me concerne, la meilleure précaution reste l'irrigation. Je m'assure aussi

contre la grêle et les tempêtes car les franchises ne sont pas trop élevées.

Que pensez-vous des assurances Récoltes?

Les assurances Récoltes et Chiffre d'Affaires permettent d'avoir un revenu régulier et de rembourser les crédits. C'est une bonne chose. Hélas, malgré les aides de l'Etat, le coût reste élevé. Le côté administratif est relativement lourd. Assur Récolte du Crédit Mutuel se développe lentement depuis quelques années. Ce contrat permet de protéger les grandes cultures et les vignes contre les aléas climatiques. Nous pratiquons des tarifs jeunes agriculteurs avec une réduction allant jusqu'à 20% les trois premières années du contrat. Assur Récolte est complété par d'autres offres élaborées avec des spécialistes des assurances, par exemple une couverture contre les variations de prix.

Justement, comment protéger les agriculteurs de la volatilité des cours?

Dans une économie toujours plus interconnectée, une bonne connaissance de la variation des cours est essentielle. Crédit Mutuel a été précurseur en 2004 avec le lancement de Préviris, un contrat destiné à toute exploitation agricole qui produit ou achète du blé de meunerie, du colza et du maïs. Préviris permet d'accéder au marché à terme et aux options en collaboration avec un conseiller du Crédit Mutuel.

La loi de Finance 2019 favorise l'épargne de précaution. Qu'en pensez-vous?

Cela va dans le bon sens car le recours à la déduction du revenu pour aléas (DPA) était très compliqué et exigeait l'aide d'un bon expert-comptable. Je nuance cependant les bénéfices de cette réforme : pour épargner, il faut d'abord dégager un revenu ! Ce n'est pas toujours le cas.

Accompagnez-vous des filières pour les aider à mutualiser les risques?

Nous soutenons les organisations de producteurs en finançant des magasins collectifs pour la vente de produits alimentaires en circuit court. Nous intervenons également pour monter des projets de méthanisations afin de produire de l'énergie. Toutes ces initiatives se multiplient dans les campagnes. Elles font partie de la fameuse solution globale que je préconise.

Quelle réforme de la PAC espérez-vous?

Je suis d'accord pour que l'on conditionne le versement des subventions à la souscription d'une assurance. Il faudrait aussi soutenir les systèmes d'assurance à l'hectare. Imaginons une franchise de seulement 10%, ce taux deviendrait assez attractif. Une bonne réforme de la PAC doit prévoir une simplification des conditions d'obtention des aides et un allègement de la bureaucratie.

#10

“ IMAGINONS DES CONTRATS SUR-MESURE ”

Les deux spécialistes du monde agricole explorent les pistes d'amélioration de la prévention du risque.

LE CONSTAT

Forte de 13 000 adhérents, Axérial est la première coopérative céréalière française avec une collecte de 5 millions de tonnes de grains sur le principal bassin de production de la grande région Centre allant du sud de Paris jusqu'au nord de l'Auvergne. Blé, maïs, colza, élevage... La variété des activités suppose une multitude d'aléas à maîtriser. Pour Jean-François Loiseau, président de la coopérative et cultivateur, *“ une gestion dynamique de l'exploitation (polyculture, irrigation, stratégie de vente....) est la première garantie de pérennité ”*. À compléter avec d'autres outils tels que Premium Semis, contrat d'assurance Chiffre d'Affaires du groupe Bessé proposé aux adhérents d'Axérial depuis 2016. Comment ajuster les contrats d'assurances à la diversité des activités agricoles? Comment convaincre davantage d'agriculteurs notamment les jeunes? Jean-François Loiseau et Gildas Tual échangent sur l'innovation.

42 %



➔ C'est le taux d'endettement (rapport des dettes sur le total de l'actif). L'endettement le plus élevé est en élevage porcin : 431 400 euros soit un taux d'endettement de 67%.

Source : Agreste décembre 2018, statistique du ministère de l'Agriculture



JEAN-FRANÇOIS LOISEAU
Président de la coopérative
Axérial



GILDAS TUAL
Bessé

● LES SOLUTIONS

Quelle est votre vision de la notion de risque agricole ?

Jean-François Loiseau : l'agriculture vient d'atteindre un point de bascule. De 1962 jusqu'à ces dernières années, la PAC a encadré les grandes productions agricoles, blé, lait, sucre... au point de protéger et finalement d'assurer les agriculteurs. Puis, l'UE est passée à 28 pays, si on compte la Grande-Bretagne, et il a fallu consacrer plus de moyens financiers à l'intégration. L'agriculture est devenue moins prioritaire. Au milieu des années 2000, le marché des céréales a été libéralisé. Et la volatilité est devenue une réalité alors que l'Etat se désengageait.

Xavier Beulin, alors à la tête de Sofiprotéol, fut l'un des premiers à imaginer une mutualisation de la gestion des risques avec les pouvoirs publics. Depuis, l'idée d'un contrat Socle a fait son chemin.

A partir de 2010, les agriculteurs ont intégré le système d'option sur les marchés à terme, qui a le mérite d'être concret, lisible et simple.

Gildas Tual : Mais il est souvent considéré comme onéreux...

Jean-François Loiseau : C'est vrai! Les agriculteurs imaginent que le cours du blé augmentera toujours. Ce qui est faux. Depuis 2003-2007 ce modèle est révolu.

Gildas Tual : comment percevez-vous le rôle d'Axérial en matière de gestion des aléas ?

Jean-François Loiseau : Il ne se limite pas au recours à l'assurance. Nous devons considérer toutes les interactions au sein de l'exploitation agricole : la polyculture, l'irrigation, les apports organiques, la qualité du stockage, et même la proximité d'une usine de transformation... La boîte à outils est dans la ferme. Et n'oublions pas les problèmes de trésorerie des producteurs. Nous avons travaillé avec des banquiers qui ont validé des choix de culture en échange de financement. Dans ces moments-là, il faudrait mettre un assureur dans la boucle. Par ailleurs, nous offrons 20 euros par hectare à tout jeune qui s'installe. La moitié peut être investie sur un contrat Premium Semis.

Axérial a opté pour Premium Semis. Quel premier bilan dressez-vous ?

Jean-François Loiseau : 357 adhérents sont assurés ce qui correspond à 24 000 hectares sur un total de 400 000 hectares. Le blé tendre est le premier concerné suivi du colza, de l'orge, du maïs...

Gildas Tual : Premium Semis concerne 6% de l'assolement avec un objectif de 10%. C'est une performance. Cependant, malgré la récente réforme de la Dotation Pour Aléas (DPA), l'Etat aide uniquement le contrat Socle freinant la création d'autres solutions. Quelle erreur de croire qu'un seul contrat répondra à tous les enjeux! La variété

d'offres proposées par le groupe Bessé, Crédit Agricole, Groupama ou In Vivo est indispensable.

Comment les assureurs peuvent-ils améliorer leur offre ?

Gildas Tual : Le rôle des coopératives est crucial sur la question des tarifs des polices d'assurance. Elles sont plus fortes pour négocier que les agriculteurs en solo. Les coops peuvent faire du conseil en assurance à titre accessoire. La législation le permet.

Jean-François Loiseau : Le contrat Premium Semis a une longueur d'avance car il est personnalisé. Mais globalement l'offre en assurance est limitée à quelques besoins.

Gildas Tual : Il manque en effet des offres adaptées aux différentes productions : pommes de terre, betteraves... et correspondant également au profil des agriculteurs. Les arboriculteurs par exemple ont plus de difficultés à mobiliser des moyens financiers que les céréaliers. Depuis cinq ans, nous imaginons et défendons des solutions sur-mesure. Et nous sommes déterminés à continuer.

“ LE LONG VOYAGE DE L'ASSURANCE ”

Pour être efficaces, les différents outils de gestion du risque doivent se combiner. Le débat sur la future PAC est l'occasion de créer une vraie cohérence.



JEAN CORDIER est professeur en économie spécialiste dans l'analyse et la gestion du risque à Agrocampus Ouest, Rennes. Il est membre de l'UMR unité mixte de recherche SMART- LERECO Agrocampus-INRA.

Aujourd'hui, seulement 20% des surfaces agricoles françaises sont couvertes par une assurance Rendement. C'est trop peu, d'autant que cette moyenne stable depuis des années cache de fortes disparités. Les cultures de céréales et d'oléagineux sont les mieux assurées. Tout le contraire de l'arboriculture où les primes sont estimées trop élevées.

Face à un même risque, qu'il soit climatique, sanitaire, financier ou médiatique, chaque agriculteur réagit différemment. Les décisions

ne sont pas toujours rationnelles relevant beaucoup de la psychologie, ce qui complique la situation. N'oublions pas le poids de l'histoire : l'Etat est perçu comme un pompier qui intervient lors des crises à coup d'interventions sur les marchés ou d'aides compensatoires. Pourquoi anticiper lorsque la compensation est quasi systématique ? La collectivité y pourvoira...

Imaginons du sur-mesure

Compte tenu de la diversité des risques agricoles spécifiques, un seul instrument de gestion de risque ne peut suffire. Il faut plutôt penser à une boîte à outils dont l'utilisation pratique serait adaptée à chaque exploitation. Du sur-mesure. La France a inventé des mécanismes utiles et légitimes : le contrat d'assurance Socle, le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture, certaines formes d'épargne de précaution pour stabiliser le revenu... Des contrats de filières signés entre producteurs, industriels et commerçants pour trois ans voire plus, lissent les écarts de cours. Enfin, les marchés à terme du blé, du maïs, du colza se sont développés après la dérégulation européenne, mais de nombreux secteurs ne bénéficient pas de ces systèmes, à l'instar du lait.

Des aides pour l'assurance privée

Notre pays est pro-actif sur la question de l'assurance. Pour

progresser, notre pays doit mieux coordonner l'action publique avec les initiatives privées. Par exemple, les critères de déclenchement du contrat Socle sont différents de ceux des calamités agricoles. Cette cacophonie est contre-productive. Le débat sur la PAC post 2020 est l'occasion de créer une nouvelle dynamique avec des cohérences renforcées entre l'assurance, les fonds de mutualisation et l'épargne de précaution.

La France devrait consacrer entre 5 et 10 % des aides européennes pour soutenir l'assurance climatique privée dans le secteur des productions végétales, des fonds de mutualisation sanitaires, et des instruments de stabilisation de la marge brute en production animale. Est-ce trop ? Faut-il prélever ces sommes sur les aides directes accordées aux agriculteurs ? Le débat sera virulent. L'assurance et autres instruments de stabilisation du revenu permettent de retrouver des capacités d'investissement et donc de la compétitivité. Mais les bénéficiaires des aides directes actuelles vont argumenter sur leur nécessité.

Ce nécessaire rééquilibrage risque d'être impopulaire d'autant que le budget de la PAC est orienté à la baisse. Il faudra convaincre les syndicats agricoles qui craignent une réforme des aides directes. Et rassurer les contribuables européens en donnant des gages de transparence. Un long voyage...

BA.AI [commerciallement dénommée "Bessé Agro "] - Ecrire à : 46 bis rue des Hauts Pavés BP 80205 44 002 Nantes Cedex 1 - SAS au capital de 160 065 € - RCS Paris 873 800 056 - Conseil et courtier en assurances - Siège social : 135 bd Haussmann 75 008 Paris - N° Orias 09 046 574 – www.orias.fr - Liste des fournisseurs actifs disponible sur simple demande



© 2019. Tous droits réservés.

